



Doc. 13708

03 février 2015

La gestion des situations d'urgences internationales liées à la santé publique

Proposition de résolution

déposée par Mme Liliane MAURY PASQUIER et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. L'expérience des dernières grandes crises sanitaires comme l'épidémie de fièvre Ebola donne à penser que la communauté internationale n'est pas suffisamment prête pour faire face aux urgences sanitaires. Il y a plusieurs raisons à cela, comme le manque de ressources financières et humaines appropriées, ainsi qu'une coordination et une coopération médiocres entre les différents acteurs.
2. Les urgences de santé publique peuvent avoir des conséquences qui vont bien au-delà des effets liés à la santé qu'elles produisent. Elles peuvent sérieusement affaiblir les économies nationales, susciter la peur et de la panique parmi la population et menacer la sécurité nationale et internationale. Elles peuvent aussi avoir une incidence sur la jouissance de droits comme le droit à l'éducation ou à la liberté de circulation.
3. Il est particulièrement important de bien gérer les urgences de santé publique dans le monde globalisé d'aujourd'hui où les maladies n'ont pas de frontière et se propagent plus rapidement que jamais. L'actuelle épidémie de fièvre Ebola nous a rappelé l'obligation morale de soutenir les pays qui ont désespérément besoin de notre aide, mais elle est aussi un rappel de plus que des menaces considérées comme lointaines peuvent rapidement arriver à notre porte.
4. Les urgences internationales de santé publique supposent une réaction rapide et efficace. Les Etats doivent être prêts à y faire face individuellement et collectivement et les institutions de santé compétentes internationales et régionales doivent disposer des moyens nécessaires pour préparer et coordonner une réaction d'urgence appropriée.
5. C'est pourquoi, l'Assemblée parlementaire invite les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe à prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour améliorer la capacité de réaction face aux urgences internationales de santé publique, notamment en mobilisant les ressources et capacités financières et humaines essentielles et en adaptant la législation pour assurer une coordination et une collaboration efficaces entre les acteurs à la fois au stade préparatoire et pendant la phase aiguë des crises.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
ANTTILA Sirkka-Liisa, Finlande, ADLE
BUGNON André, Suisse, ADLE
DAVIES Geraint, Royaume-Uni, SOC
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC
FRÉCON Jean-Claude, France, SOC
JANSSON Eva-Lena, Suède, SOC
KRONLID Julia, Suède, NI
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
LUND Jacob, Danemark, SOC
MATTILA Pirkko, Finlande, NI
McNAMARA Michael, Irlande, SOC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
MIGNON Jean-Claude, France, PPE/DC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
ROUQUET René, France, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHNEIDER-SCHNEITER Elisabeth, Suisse, PPE/DC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe